Nations Unies A/60/888

Assemblée générale

Distr. générale
15 juin 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session
Point 140 de l'ordre du jour
Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo : exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars É.-U.
Crédit ouvert pour 2004/05	954 766 100
Dépenses de 2004/05	900 884 500
Crédit ouvert pour 2005/06	1 133 672 200
Projet de budget du Secrétaire général pour 2006/07	1 097 294 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2006/07	1 091 242 800

06-38988 (F) 150606 190606

I. Introduction

1. L'application des recommandations du Comité consultatif figurant aux paragraphes 27, 34 à 37, 45 et 50 à 52 du présent rapport aurait pour effet de réduire de 6 051 600 dollars le montant du projet de budget présenté par le Secrétaire général pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (voir A/60/840). Le Comité formule en outre un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les possibilités qui s'offrent de réaliser des économies supplémentaires.

2. Dans le rapport qu'il doit consacrer à l'ensemble des aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif exprimera ses vues et formulera des recommandations sur un certain nombre de points communs aux différentes opérations et missions. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la MONUC et des autres éléments qui la concernent directement.

3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MONUC figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

4. Par ses résolutions 58/259 B du 18 juin 2004 et 59/285 A du 13 avril 2005, l'Assemblée générale a ouvert pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, comme l'avait recommandé le Comité consultatif, des crédits d'un montant total de 991 715 400 dollars, dont 954 766 100 (montant net : 937 242 800 dollars) pour les dépenses de fonctionnement de la Mission, 30 207 700 dollars à verser au compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix et 6 741 600 dollars pour le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le montant brut des dépenses de fonctionnement de l'exercice se chiffre à 900 884 500 dollars (montant net : 886 001 800 dollars). Le solde inutilisé d'un montant brut de 53 881 600 dollars représente, en chiffres bruts, 5,6 % du crédit ouvert pour le fonctionnement de la Mission. Cet écart tient à ce que les dépenses ont été inférieures aux prévisions pour les postes suivants :

a) Transports aériens – le solde de 31,9 millions de dollars est dû essentiellement au retard intervenu dans le déploiement de 14 hélicoptères militaires, la révision des besoins en matière de transports aériens, qui a entraîné le non-déploiement de sept appareils, et à la résiliation anticipée d'un contrat commercial concernant un avion de transport de passagers;

b) Personnel recruté sur le plan international – le solde de 9,5 millions de dollars tient principalement à ce que le personnel recruté sur le plan international l'a été plus lentement que prévu (le taux de vacance effectif a atteint en moyenne 26,5 %, alors que l'abattement au titre des délais de recrutement appliqué lors du calcul du budget n'était que de 15 %);

c) Contingents – le solde de 3,8 millions de dollars s'explique principalement par le fait que les troupes ont été déployées plus lentement que prévu

(le taux de déploiement différé effectif a atteint en moyenne 5,5 % par rapport aux 3 % prévus dans le budget) et que les frais de voyage effectifs au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement ont été inférieurs à la moyenne prévue (611 dollars par personne pour un aller simple au lieu de 750 dollars);

d) Transports terrestres – le solde de 3,2 millions de dollars s'explique essentiellement par le fait que des véhicules spécialisés n'ont pas été achetés, qu'un chargeur d'aéronef a été livré par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BSLB), que le matériel de remorquage d'avions a été modifié sans faire appel à des services extérieurs, que les dépenses effectives de location de véhicules ont été plus faibles que prévu et que les frais d'assurance-responsabilité ont été réduits du fait du retardement du déploiement de véhicules appartenant aux contingents;

e) Transmissions – le solde de 2,7 millions de dollars tient principalement à la réduction des frais de location du répéteur de la Mission et à la baisse des taux appliqués par les prestataires de services de communications locales et internationales;

f) Installations et infrastructures – le solde de 2 millions de dollars s'explique essentiellement par les facteurs suivants : des photocopieurs numériques n'ont pas été achetés; les besoins en matière de soutien logistique autonome ont été réduits du fait que les contingents ont été déployés plus lentement que prévu; les dépenses effectives au titre de la location de locaux et des services d'entretien ont été réduits du fait de changements intervenus sur le plan opérationnel et de retards accusés dans la passation des marchés pour la location de bureaux, de locaux d'hébergement et d'installations portuaires, ainsi que d'un héliport à Kinshasa et des économies qui en ont découlé sur le plan de la rénovation et du réaménagement des locaux.

5. Les économies réalisées ont été en partie annulées par des dépassements de coûts enregistrés sous plusieurs rubriques :

a) Services médicaux – le dépassement de 2 millions de dollars s'explique par l'expansion des services fournis par deux hôpitaux militaires de niveau II et le déploiement d'un nouvel hôpital militaire de niveau III;

b) Volontaires des Nations Unies – le dépassement de 1,5 million de dollars tient au taux de rotation élevé des Volontaires des Nations Unies (171 ont quitté la Mission pendant la période considérée), qui a entraîné une hausse des montants consacrés aux versements à la cessation de service et au déploiement;

c) Voyages – le dépassement de 1,1 million de dollars est imputable à l'augmentation des dépenses au titre des déplacements autorisés et des voyages liés à la formation. Comme mentionné au paragraphe 14 du rapport sur l'exécution du budget (A/60/669), les dépenses supplémentaires tiennent à l'augmentation des ressources consacrées à l'appui administratif, logistique et fonctionnel fourni aux divers secteurs et antennes, dans le cadre de l'élargissement de la Mission dans l'est du pays, et à l'appui à l'inscription sur les listes électorales, par les déplacements en rapport avec la mission du Conseil de sécurité dans la région, l'accompagnement de la dépouille des militaires et des policiers, ainsi que l'évacuation de fonctionnaires pour soins médicaux hors de la zone de la Mission. S'agissant des voyages liés à la formation, les dépenses supplémentaires sont imputables aux activités de perfectionnement relatives à la sécurité, y compris le maniement des armes à feu et

la protection rapprochée dans les zones à risque, ainsi qu'aux cours de formation dans les domaines des transmissions et de l'informatique organisés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

6. Dans les paragraphes qui suivent, les observations du Comité consultatif sur le rapport sur l'exécution du budget sont incorporées, lorsqu'elles sont pertinentes, dans l'analyse du projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007.

7. Dans son rapport sur les sommes à payer au titre de prestations d'assurance maladie après la cessation de service et sur les moyens proposés de les financer (A/60/450), le Secrétaire général a invité l'Assemblée générale à prendre diverses mesures pour financer et comptabiliser les charges constatées d'avance à ce titre. Il s'agirait notamment de prélever 250 millions de dollars sur les soldes inutilisés et sur les économies réalisées sur des engagements d'exercices antérieurs ou du fait de l'annulation de tels engagements afférents aux opérations de maintien de la paix actives à la fin de l'exercice budgétaire 2005. **Selon la décision que prendra l'Assemblée générale, il se pourrait que les mesures envisagées aient des incidences sur le financement de la MONUC et d'autres opérations de maintien de la paix.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2006, un montant total de 3 338 439 000 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres pour la MONUC depuis sa création. Les versements reçus au 31 janvier 2006 s'élevaient à 2 589 496 000 dollars, laissant un solde impayé de 748 943 000 dollars. Au 15 mai 2006, les liquidités de la Mission se montaient à 513 millions de dollars, les engagements non réglés s'élevant à 60 023 000 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

9. Le Comité consultatif a été informé également qu'au 31 décembre 2005, le montant à rembourser au titre du coût des contingents s'élevait à 127 211 000 dollars, et que 142 419 000 dollars étaient dus au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome. Le Comité a été informé que 138,3 millions de dollars avaient été versés au titre du coût des contingents pour la période s'achevant le 31 janvier 2006, et de 70,9 millions de dollars pour la période s'achevant le 30 septembre 2006. Pour ce qui est de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, un montant de 2 682 700 dollars avait été versé au 30 avril 2006 à raison de 57 demandes, 12 autres demandes étant en attente. **Le Comité consultatif engage à régler rapidement ces demandes**.

10. Au 30 avril 2006, les postes de la MONUC étaient pourvus comme suit :

	Postes autorisés	*Postes occupés*	*Taux de vacance ou de déploiement différé (pourcentage)*
Observateurs militaires	760	731	3,8
Contingents	15 815	15 992	(1,1)
Police civile	391	353	9,7
Unités de police constituées	750	750	–
Personnel recruté sur le plan international	980[a]	793	19,1
Personnel recruté sur le plan national	1 359[b]	1 282	5,7
Volontaires des Nations Unies	491	470	4,3

[a] Dont 9 postes de personnel recruté sur le plan international au Groupe de la déontologie et de la discipline.

[b] Dont 5 postes de personnel recruté sur le plan national au Groupe de la déontologie et de la discipline.

11. Le Comité a été informé que l'on comptait voir l'occupation des postes s'améliorer, mais il fait observer que la Mission est gênée dans ses opérations par ce taux de vacance élevé et qu'il lui est très difficile de gérer et de planifier convenablement son volume de travail. Il lui est difficile aussi de prévoir ses besoins en personnel, et surtout d'évaluer les besoins de postes nouveaux.

12. Le Comité a demandé comment avait progressé le recrutement de personnel francophone. Il a été informé que le Département des opérations de maintien de la paix avait adopté une stratégie en quatre points pour répondre au besoin de candidats francophones aux postes civils des opérations de maintien de la paix, dont la MONUC, qui consistait à : a) établir une version française des pages de Galaxy consacrées au maintien de la paix, et afficher les vacances de poste à la fois en anglais et en français; b) constituer en conséquence des équipes chargées des campagnes de recrutement dans les langues de travail de l'Organisation; c) introduire des méthodes de sensibilisation anticipant les besoins, dont des partenariats avec les États Membres, avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales et autres, pour repérer des candidats francophones, et insérer des annonces ciblées dans les publications régionales et internationales; d) mener des campagnes de recrutement sur place pour les pays francophones. **Le Comité consultatif encourage à poursuivre cet effort et continuera à en suivre l'évolution**.

13. Des renseignements sur les dépenses courantes au 30 avril 2006 et des dépenses prévues pour mai et juin 2006 ont été communiqués au Comité consultatif (voir annexe I). Les dépenses courantes de l'exercice s'élevaient au 30 avril 2006 à 922 087 800 dollars, pour un montant réparti de 1 133 672 200 dollars (montant brut). Pour l'ensemble de l'exercice, les dépenses courantes et prévues s'élèvent à 1 065 070 200 dollars, soit près de 93,9 % du montant réparti, ce qui résulte tant des économies réalisées que des dépassements. Le Comité relève à ce propos que l'on pourrait escompter des économies substantielles aux rubriques Transports aériens (42 millions de dollars), Personnel civil (18 millions de dollars) et Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (5 millions de dollars). L'importance de la sous-utilisation escomptée donne à penser que la Mission devrait continuer à affiner

ses hypothèses budgétaires. Il est indispensable à cet égard que la Mission et le Siège examinent de plus près les caractéristiques des dépenses.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007

A. Mandat et résultats escomptés

14. Le tableau ci-après présente les résolutions du Conseil de sécurité établissant le mandat de la MONUC pour les périodes indiquées, avec les effectifs autorisés :

Résolution	*Date de fin du mandat*	*Décision concernant le personnel de la Mission*
1279 (1999)	1er mars 2000	A autorisé le déploiement de personnel de liaison militaire des Nations Unies (90 personnes au maximum), avec le personnel civil, politique, humanitaire et administratif nécessaire.
1291 (2000)	31 août 2000	A autorisé le déploiement de personnel militaire (5 537 personnes au maximum), y compris jusqu'à 500 observateurs ou davantage, si le Secrétaire général le juge nécessaire et estime que la dimension et la structure de la force dans son ensemble le permettent, auxquels s'ajoutera l'effectif voulu de personnel civil d'appui, notamment dans les domaines des droits de l'homme, des affaires humanitaires, de l'information, de la protection des enfants, des affaires politiques, du soutien médical et de l'appui administratif.
1316 (2000)	15 octobre 2000	Prolongation du mandat; pas de décision concernant le personnel
1323 (2000)	15 décembre 2000	Prolongation du mandat; pas de décision concernant le personnel
1332 (2000)	15 juin 2001	Prolongation du mandat; pas de décision concernant le personnel
1355 (2001)	15 juin 2002	A approuvé la création d'une composante de police civile et d'une section civile/militaire intégrée pour coordonner les opérations de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, le renforcement de la présence de la MONUC à Kisangani, et le renforcement des capacités d'appui logistique de la MONUC pour le soutien à apporter au déploiement actuel et à celui envisagé à l'avenir.

Résolution	*Date de fin du mandat*	*Décision concernant le personnel de la Mission*
1417 (2002)	30 juin 2003	Prolongation du mandat; pas de décision concernant le personnel
1445 (2002)		A autorisé l'expansion de la MONUC, portant le personnel militaire jusqu'à 8 700 personnes, se composant essentiellement de deux forces d'intervention, la deuxième devant être déployée lorsque le Secrétaire général serait en mesure d'informer le Conseil que la première force d'intervention a été déployée avec succès et que les opérations de désarmement, de démobilisation et de rapatriement ne pourraient être assurées par la capacité existante de la première force d'intervention à elle seule.
1468 (2003)		A prié le Secrétaire général d'augmenter les effectifs de la composante droits de l'homme de la MONUC afin qu'elle appuie et renforce, conformément à son mandat actuel, la capacité des parties congolaises à enquêter sur toutes les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme perpétrées sur le territoire de la République démocratique du Congo depuis le commencement du conflit en août 1998. A prié le Secrétaire général de renforcer la présence de la MONUC dans la région de l'Ituri, dans la mesure où les conditions de sécurité le permettraient, en particulier les observateurs militaires et les spécialistes des droits de l'homme.
1489 (2003)	30 juillet 2003	Prolongation du mandat; pas de décision concernant le personnel
1493 (2003)	30 juillet 2004	A autorisé le renforcement de l'effectif militaire de la MONUC jusqu'à 10 800 personnels.
1555 (2004)	1er octobre 2004	Prolongation du mandat; pas de décision concernant le personnel
1565 (2004)	31 mars 2005	A autorisé l'augmentation des effectifs de la MONUC de 5 900 personnels, y compris jusqu'à 341 personnels de police civile, ainsi que le déploiement du personnel civil approprié, des moyens de mobilité aérienne appropriés et proportionnés et d'autres moyens de mise en œuvre.

Résolution	*Date de fin du mandat*	*Décision concernant le personnel de la Mission*
1592 (2005)	1er octobre 2005	Prolongation du mandat; pas de décision concernant le personnel
1621 (2005)		A autorisé une augmentation de l'effectif de la Mission de 841 personnels, comprenant jusqu'à cinq unités de police constituées de 125 hommes chacune et les fonctionnaires de police additionnels.
1628 (2005)	31 octobre 2005	Prolongation du mandat; pas de décision concernant le personnel
1635 (2005)	30 septembre 2006	A autorisé une augmentation de l'effectif militaire de la MONUC de 300 personnes afin de permettre le déploiement dans le Katanga d'un bataillon d'infanterie, avec des moyens de mise en œuvre comprenant une capacité de mobilité aérienne en propre et le soutien médical adéquat, de manière à ce qu'une plus grande sécurité soit assurée dans la zone de ses opérations pendant la période électorale.

15. Par sa résolution 1671 (2006), le Conseil de sécurité a autorisé la MONUC, dans la limite de ses capacités et sur la base du principe du remboursement de ses dépenses, à fournir tout l'appui logistique nécessaire à Eufor R.D.Congo. En application des résolutions 1621 (2005) et 1635 (2006) du Conseil de sécurité, la Mission a mené à bien le déploiement du personnel autorisé (841 personnes), y compris les unités de police constituées, et des 300 militaires supplémentaires des contingents. Le Secrétaire général avait été prié par le Conseil de prendre les dispositions nécessaires en vue de réduire ou rapatrier ces effectifs supplémentaires à partir du 1er juillet 2006 au plus tard. Pourtant, comme il est dit au paragraphe 4 du projet de budget (A/60/840), compte tenu des retards survenus dans le processus électoral, de l'évolution de la situation sécuritaire sur le terrain et de la nécessité de maintenir un climat de sécurité au cours de la période politiquement fragile précédant et suivant les élections, des ressources ont été prévues au budget pour financer les dépenses afférentes aux effectifs supplémentaires autorisés par le Conseil.

16. Les activités de la MONUC durant l'exercice 2006/07 sont présentées selon le système de la budgétisation axée sur les résultats, avec quatre composantes : 1) paix et sécurité, 2) processus politique post-transition, 3) société civile et droits de l'homme, et 4) appui. Les ressources humaines de la Mission sont également présentées selon ces quatre composantes, ainsi que celles de la direction exécutive et la gestion, attribuables à l'ensemble de la Mission. **Le Comité consultatif relève avec satisfaction les progrès accomplis par la Mission, qui présente tant le rapport sur l'exécution du budget que le projet de budget selon le système de la budgétisation axée sur les résultats. Toutefois, il est d'avis qu'il lui reste des efforts à faire pour se conformer strictement aux dispositions du paragraphe 5 de la section II de la résolution 59/296 du 22 juin 2005 de l'Assemblée générale.**

La Mission devrait formuler plus précisément ses indicateurs de succès pour faire apparaître clairement son propre concours aux réalisations escomptées. Le Comité compte que l'administration de la Mission affinera la présentation du budget axé sur les résultats pour les projets à venir.

17. Comme il est noté au paragraphe 8 du projet de budget (A/60/840), la MONUC a ajusté ses cadres de budgétisation axée sur les résultats pour tenir compte de ses activités post-transition ayant pour but de renforcer le soutien apporté au Gouvernement élu de la République démocratique du Congo pour promouvoir la bonne gouvernance et une gestion économique transparente; de coordonner l'appui technique et politique international en vue de la rédaction et de l'adoption des textes législatifs essentiels associés à une gouvernance stable; d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité; d'aider à promouvoir les droits de l'homme, notamment à réaliser des enquêtes sur les violations de ces droits et l'adoption des mesures nécessaires pour que les personnes responsables de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient traduites en justice; d'aider le Gouvernement à rétablir l'autorité de l'État sur la base de l'état de droit; d'appuyer les opérations dirigées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) pour désarmer les combattants étrangers; et de contribuer au succès du processus électoral, y compris les élections locales.

18. L'achèvement du processus des élections présidentielles et législatives en République démocratique du Congo, l'installation du nouveau Président élu, ainsi que celle des Assemblées nationale et provinciales marqueraient la fin de la période de transition en République démocratique du Congo; elles seraient suivies d'élections locales, par lesquelles, dans 5 500 bureaux de vote, les électeurs choisiraient quelque 100 conseillers municipaux et 5 400 conseillers communaux. Ces scrutins qui devraient avoir lieu dans les six mois suivant la formation du gouvernement viseraient l'élection de 388 conseillers communaux, de 11 gouverneurs et vice-gouverneurs de province, de 21 bourgmestres et de 700 chefs de secteur et de leurs adjoints. Comme il est stipulé dans la nouvelle constitution de la République démocratique du Congo, une Commission électorale nationale indépendante (CENI) serait créée, qui remplacerait l'actuelle Commission électorale indépendante (CEI), et la nouvelle Assemblée nationale adopterait une loi organique qui définirait les fonctions de la CENI et en garantirait l'indépendance. Le Comité a été informé des difficultés auxquelles la Mission se heurtait pour le processus électoral, et des réalisations obtenues jusqu'à présent par la communauté internationale dans son ensemble : a) 25,6 millions d'électeurs inscrits; b) la nouvelle Constitution de la République démocratique du Congo adoptée par référendum, c) 33 candidats à l'élection présidentielle, 9 632 candidats aux élections parlementaires, d) publication du calendrier des élections, le premier tour étant fixé au 30 juillet 2006 (voir plus loin annexe II).

19. Comme indiqué dans le projet de budget, en application de la résolution 60/121 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 2005, ce projet traduit les conclusions et recommandations formulées à l'issue d'un examen de la structure de la Mission. Le Comité s'est longuement entretenu avec les représentants du Secrétaire général des résultats de l'évaluation de la gestion de la MONUC. S'en étant enquis, il a appris que le rapport sur l'examen complet des effectifs et de la structure de la MONUC avait été remis par le cabinet Dahlberg le 24 février 2006. La date de ce rapport venant trop près de la préparation du projet de budget de la Mission pour l'exercice 2006/07, la Mission n'a pas pu étudier à fond toutes les

recommandations qui y étaient avancées. Néanmoins, les principales recommandations, notamment celle de décentraliser la structure administrative de la MONUC en déléguant des pouvoirs aux bureaux régionaux et aux antennes administratives locales, celle de restructurer la Section des ressources humaines et celle d'étoffer la plate-forme logistique d'Entebbe, ont retenti sur le projet de budget. D'autres, notamment celles qui échappent au contrôle de la MONUC ou appellent des investissements d'infrastructure importants, sont encore à l'étude à la Mission et au Département des opérations de maintien de la paix. Le Comité consultatif croit comprendre que le Secrétariat étudie actuellement l'évaluation de la gestion réalisée par les consultants, et cherche à voir aussi dans quelle mesure les recommandations qui y figurent seraient applicables à d'autres missions. **Le Comité compte que les résultats de cette analyse lui seront présentés pour examen**. Il formulera les observations voulues sur l'organigramme de la MONUC.

20. Comme il est dit dans le projet de budget, au cours de la période visée, la Mission cherchera à réaliser des gains d'efficacité par le recours accru aux transports terrestres dans l'est de la République démocratique du Congo pour réduire le coût des opérations aériennes et en faisant livrer les rations à partir d'entrepôts gérés par des entrepreneurs privés dans l'est de la République démocratique du Congo. Le concept de l'appui administratif et logistique de la Mission a été ajusté pour assurer une fourniture plus efficace et directe de services aux forces militaires, à la police des Nations Unies et aux unités de police constituées ainsi qu'au personnel des services organiques grâce à la délégation de pouvoirs aux bureaux régionaux et aux antennes administratives locales. Le Comité observe que de ce concept découle une structure à trois niveaux : quartier général, bureaux régionaux et antennes locales. En conséquence, le quartier général de la Mission à Kinshasa, où se trouvent les bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général, de ses adjoints, du commandant de la Force, du chef de la police et du Directeur de l'administration, serait essentiellement chargé de la planification à l'échelle de la Mission, des opérations centralisées qui ne peuvent être déléguées au niveau local, de la détermination des ressources nécessaires et de leur allocation au niveau local. Conformément à la révision du concept administratif et logistique des opérations, la Mission établirait trois bureaux régionaux, à Kinshasa, Bunia et Bukavu, pour assurer la coordination de l'appui administratif, logistique et technique et la fourniture de directives opérationnelles aux 30 antennes locales qui en dépendent, et élargirait la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda) tout en conservant la base logistique de Kinshasa. La Mission conserverait par ailleurs pour l'exercice 2006/07 ses bureaux de liaison de Pretoria (Afrique du Sud), Bujumbura (Burundi), Kampala (Ouganda) et Kigali (Rwanda).

21. **Le Comité consultatif fait observer que l'organigramme de la Mission au quartier général reste très complexe et que certaines de ses fonctions semblent inutilement morcelées. Le projet de budget renseigne sur les responsabilités des différentes unités de la Mission, mais ne comporte pas assez de données chiffrées à l'appui des demandes de personnel supplémentaire. Par exemple, lorsqu'il est proposé d'étoffer le personnel de la Section des finances « afin de faire face au volume de travail accru et à la progression du nombre d'opérations financières » (A/60/840, par. 119), aucun chiffre ne vient étayer la demande.**

B. Ressources nécessaires

22. Le projet de budget de la MONUC pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 s'élève à 1 097 294 400 dollars en chiffres bruts (non comprises les contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 3 005 100 dollars), ce qui représente une diminution de 36 377 800 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2005/06, soit un montant brut de 1 133 672 200 dollars. Le projet de budget prévoit le déploiement de 21 931 personnes, dont 760 observateurs militaires, 16 115 membres des contingents, 391 membres de la police civile, 750 membres des unités de police constituées, 1 122 fonctionnaires internationaux, 2 189 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 604 Volontaires des Nations Unies.

23. **Le Comité consultatif a été informé que des retards avaient été enregistrés dans le déploiement du personnel civil et militaire par rapport au calendrier prévu au moment de l'établissement du budget. Le Comité estime qu'il doit être tenu compte de ces retards dans les prévisions budgétaires. Un nouveau calendrier de déploiement a donc été remis au Comité (voir annexe III). Le Comité a par ailleurs demandé que les coûts correspondants soient révisés en fonction du nouveau calendrier (voir annexe IV). On trouvera les recommandations du Comité concernant les prévisions révisées aux paragraphes 27, 45 et 50 à 52 ci-après.**

1. Personnel militaire et personnel de police

	Effectifs autorisés 2005/06	*Effectifs autorisés/ proposés 2006/07*
Observateurs militaires	760	760
Membres des contingents	15 815	16 115
Membres de la police civile	391	391
Unités de police constituées	625	750

24. Le projet de budget prévoit une augmentation des effectifs des contingents (300 militaires) ainsi que du nombre de policiers servant dans les unités de police constituées (125 policiers). Le nombre d'observateurs militaires et de membres de la police des Nations Unies sera maintenu au niveau autorisé pour l'exercice 2005/06. Le Comité consultatif a été informé que le coût du déploiement des observateurs militaires avait été calculé en appliquant un abattement de 5 % pour déploiement différé.

25. Les ressources demandées au titre du personnel militaire et du personnel de police, qui se chiffrent à 467 527 500 dollars, sont en augmentation de 22 706 200 dollars, soit 5,1 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2005/06. Cette augmentation est essentiellement imputable au déploiement intégral des observateurs militaires, des membres des contingents, des membres de la police civile des Nations Unies et des unités de police constituées au cours de la période de 12 mois, compte tenu d'un abattement de 5 % pour les observateurs militaires et de 10 % pour les membres de la police des Nations Unies. Elle est en partie compensée par une diminution des dépenses prévues au titre du fret et du déploiement afférents au matériel appartenant aux contingents, celui-ci ayant été déployé au cours de

l'exercice précédent. Le Comité a été informé que les dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police avaient été calculées sur la base des mémorandums d'accords signés avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. On lui a également précisé qu'au 30 avril 2006, 48 mémorandums d'accord avaient été signés, 5 étaient en attente de signature et 7 étaient en cours de rédaction.

26. Le Comité consultatif constate que la composante civile de la MONUC continue de fournir un soutien logistique et des services d'appui aux contingents. Le Comité consultatif a déjà formulé des observations sur la question aux paragraphes 20 et 21 de son dernier rapport en date sur la MONUC (A/60/536). La réponse du Secrétaire général aux observations du Comité figure à la section V.B du projet de budget; comme indiqué dans ce document, la structure d'appui militaire classique n'a pas été adoptée par la Mission, compte tenu du fait que, eu égard aux plafonds autorisés par le Conseil de sécurité, le déploiement de bataillons d'appui logistique se ferait aux dépens de bataillons d'infanterie, et en raison de l'absence d'infrastructures routières et de la vaste dispersion géographique des brigades et de leurs unités.

27. **Compte tenu des prévisions révisées mentionnées au paragraphe 23 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le montant estimatif des dépenses au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice 2006/07 présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/60/840), soit ramené de 467 527 500 dollars à 465 825 700 dollars. Par ailleurs, au cas où le nouveau calendrier de déploiement ne serait pas respecté, des économies supplémentaires devraient être réalisées et indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget.**

2. Personnel civil

28. L'effectif proposé pour la MONUC est en augmentation de 1 085 personnes par rapport à l'effectif approuvé pour 2005/06, dont 142 fonctionnaires internationaux, 830 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 113 Volontaires des Nations Unies. Il est prévu de créer 331 postes (dont 48 postes de Volontaire des Nations Unies autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/121 relative à l'élargissement de la MONUC, qu'il est prévu de maintenir au cours de l'exercice 2006/07) et de convertir en postes permanents 700 postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité rappelle, à cet égard, que l'Assemblée générale, au paragraphe 17 de sa résolution 60/121, a autorisé le Secrétaire général à utiliser jusqu'au 30 juin 2006 les ressources prévues pour le personnel temporaire autre que pour les réunions afin de s'assurer les services des 395 vacataires et l'a prié de justifier pleinement toute proposition visant à convertir les 395 postes qu'ils occupent, en tenant compte des résultats de l'examen d'ensemble qu'il devra présenter dans le projet de budget pour l'exercice 2006/07. En outre, le Comité consultatif a recommandé que la Mission continue de recruter, en vertu de contrats d'une durée maximum d'un an, le personnel qu'elle juge indispensable, sans préjudice des décisions que l'Assemblée générale pourrait prendre au sujet de la création de postes sur la base de son examen du projet de budget pour 2006/07, et sous réserve de la capacité de la Mission de financer ces contrats au moyen des ressources autorisées (A/60/536, par. 28). Le projet de budget à l'examen prévoit de transformer tous les postes précédemment financés au moyen des ressources prévues

au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à l'exception des postes prévus pour l'Équipe Déontologie et discipline. Il est aussi proposé de maintenir 26 postes financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une période de 10 mois allant du 1er juillet 2006 au 30 avril 2007 et 28 postes de Volontaire des Nations Unies autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/121, en vue d'apporter un appui aux élections.

29. Le coût estimatif de 193 944 900 dollars au titre du personnel civil a été calculé en appliquant un abattement de 15 % au titre de la rotation du personnel international existant, un abattement de 30 % pour recrutement différé au titre des nouveaux fonctionnaires internationaux, un abattement de 6 % pour recrutement différé au titre des nouveaux fonctionnaires recrutés sur le plan national et d'un abattement de 10 % pour recrutement différé aux fins du calcul des indemnités de subsistance et de la prime de risque des Volontaires des Nations Unies supplémentaires.

30. **Le Comité consultatif souligne que le tableau général d'effectifs présenté dans le résumé du projet de budget ne rend pas bien compte des changements proposés, dans la mesure où aucune distinction n'y est faite entre les nouveaux postes qu'il est proposé de créer et les postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui seraient transformés en postes permanents, ni entre les postes temporaires demandés pour toute la durée de l'exercice, à savoir 12 mois, et ceux qui sont prévus pour une durée plus courte. En outre, le projet de budget ne comporte aucun tableau d'effectifs dans lequel les changements proposés concernant la classe des postes pour l'ensemble de la Mission seraient indiqués. Le Comité demande que le prochain projet de budget comporte un tel tableau, assorti d'un texte récapitulant et expliquant les changements proposés pour l'ensemble de la Mission.**

31. Le tableau ci-après, qui a été établi à partir des renseignements complémentaires fournis au Comité à sa demande, doit permettre de mieux comprendre les changements proposés dans le projet de budget concernant les effectifs de l'ensemble de la Mission.

Postes	*Effectif approuvé 2005/06*	*Nouveaux postes*	*Transformation de postes temporaires (autres que pour les réunions) en postes permanents*	*Postes temporaires maintenus pour une durée supérieure à 10 mois [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]*	*Effectif proposé 2006/07*	*Changement net*
Fonctionnaires internationaux						
SGA	1	–	–	–	1	–
SSG	3	–	–	–	3	–
D-2	6	–	–	–	6	–
D-1	16	1	–	–	17	1
P-5	46	–	1	–	47	1
P-4	107	(1)	2	–	108	1
P-3	230	2	10	4	246	16
P-2/1	65	3	6	3	77	12

Postes	*Effectif approuvé 2005/06*	*Nouveaux postes*	*Transformation de postes temporaires (autres que pour les réunions) en postes permanents*	*Postes temporaires maintenus pour une durée supérieure à 10 mois [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]*	*Effectif proposé 2006/07*	*Changement net*
Agents du Service mobile	313	29	88	–	430	117
Agents des services généraux (1re classe)	2	–	1	–	3	1
Agents des services généraux (autres classes)	191	(10)	3	–	184	(7)
Total	**980**	**24**	**111**	**7**	**1 122**	**142**
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 332	195	572	17	2 116	784
Administrateurs recrutés sur le plan national	27	27	17	2	73	46
Volontaires des Nations Unies	491	85[b]	–	28	604	113
Total	**2 830[a]**	**331**	**700**	**54**	**3 915[a]**	**1 085**

[a] Dont 14 postes pour l'Équipe Déontologie et discipline financés pour 12 mois au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

[b] Dont 48 postes de Volontaire des Nations Unies (autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/121 sur l'élargissement de la MONUC) qu'il est proposé de maintenir.

32. Comme le montre le tableau ci-dessus, le Secrétaire général propose la création de 331 nouveaux postes (dont 48 postes de Volontaire des Nations Unies autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/121 relative à l'élargissement de la MONUC, qu'il propose de maintenir pour l'exercice 2006/07), la transformation en postes permanents de 700 postes précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et le financement de 54 postes au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une période de 10 mois. **Le Comité consultatif souligne que, dans le passé, la présentation tardive des budgets de la MONUC et/ou la nécessité de les réviser fréquemment l'a empêché d'analyser comme il convient les demandes du Secrétaire général. La situation ne s'est pas améliorée avec le projet de budget pour l'exercice 2006/07.**

33. **Pour parvenir à ses conclusions, le Comité consultatif a tenu compte des importantes économies prévues au titre de l'exercice en cours (en plus des économies projetées au titre des opérations aériennes) et du fait que les taux de vacance de postes, en particulier ceux relatifs aux postes de fonctionnaires internationaux, restent élevés. Le Comité a aussi gardé à l'esprit que le rapport des consultants n'a pas été pleinement pris en compte et que le projet de budget pour 2006/07 ne reflète pas la réaction du Secrétaire général à ce rapport.**

34. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif ne recommande pas, à ce stade, la création nette de 24 nouveaux postes de fonctionnaire international. Si l'Assemblée générale y souscrit, la recommandation devra être appliquée comme suit : la création de 11 postes d'agents du Service mobile**

(compte tenu des tâches techniques indispensables qu'ils accomplissent) serait approuvée et serait compensée par la suppression d'un poste P-4 et de 10 postes d'agent des services généraux (autres classes); le poste D-1, les deux postes P-3 et les trois postes P-2/1 demandés ne seraient pas approuvés. Les postes actuellement vacants devraient offrir suffisamment de souplesse à la Mission pour lui permettre de faire face à ses besoins urgents. Si le Secrétaire général souhaite soumettre à nouveau l'un des postes dont le Comité ne recommande pas l'approbation à ce stade, il devra justifier pleinement sa demande en tenant notamment compte de celles des recommandations des consultants qu'il a décidé d'appliquer et de leur incidence sur l'organigramme de la Mission et ses besoins en personnel.

35. Le projet de budget contient aussi une demande de déclassement de D-1 à P-5 du poste de chef du bureau de liaison de Pretoria et la réaffectation d'un poste D-2 de la Division de l'assistance électorale au Bureau du chef de la police. **Le Comité consultatif n'émet pas d'objection à ces demandes. En ce qui concerne la proposition de reclassement à D-1 d'un poste P-5 au Bureau du chef de la police, le Comité n'est pas convaincu que le chef de la police, dont le poste est classé à D-2, ait besoin à ce stade d'être secondé par un fonctionnaire de la classe D-1, dans le cas où la recommandation du Comité concernant la classe du chef de la police serait approuvée. En conséquence, le Comité n'appuie pas le reclassement à D-1 du poste P-5 au Bureau du chef de la police.**

36. En ce qui concerne les postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, le Comité consultatif a tenu compte du fait qu'il a toujours préconisé un recours plus systématique au personnel recruté sur le plan national, ainsi que des considérations exposées au paragraphe 32 ci-dessus. **Le Comité consultatif recommande que 98 postes d'agent des services généraux et 14 postes d'administrateur recrutés sur le plan national soient approuvés. Si le Secrétaire général souhaite soumettre à nouveau l'un des postes dont le Comité ne recommande pas l'approbation à ce stade, il devra justifier pleinement sa demande, comme indiqué au paragraphe 34 ci-dessus.**

37. **En ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies, le Comité consultatif recommande le maintien des 48 postes autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/121 relative à l'élargissement de la MONUC. Le Comité n'est toutefois pas favorable, à ce stade, à la création de 37 nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies.**

38. **Le Comité consultatif est en faveur du maintien de 54 postes temporaires pendant 10 mois, dans la mesure où ces postes s'inscrivent dans le cadre de l'appui aux élections en République démocratique du Congo. À cet égard, le Comité compte que ces postes seront progressivement mis en place et supprimés en fonction du rythme des activités électorales.**

39. **Le Comité consultatif est favorable à la transformation en postes permanents des postes précédemment financés au moyen des ressources allouées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), la grande majorité de ces postes étant destinés à des fonctionnaires recrutés sur le plan national. Le Comité, qui a souligné à maintes reprises qu'il fallait faire preuve d'une plus grande rigueur budgétaire en limitant le recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à l'usage pour lequel il est prévu, à savoir renforcer les effectifs en période de pointe et remplacer le**

personnel en congé de maladie de longue durée ou en congé pour motif familial, considère que les fonctions ayant un caractère continu doivent être exercées par des fonctionnaires occupant des postes établis. Le Comité compte que le prochain projet de budget de la MONUC comprendra une analyse détaillée et une justification complète de tous les postes proposés (tant des postes existants que des nouveaux postes comme indiqué aux paragraphes 34 et 36 ci-dessus).

3. Dépenses opérationnelles

Montant initialement réparti pour 2005/06	*Montant proposé pour 2006/07*
511 964 000	435 822 000

40. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles, tel qu'indiqué dans le projet de budget (A/60/840) représente une diminution de 76 142 000 dollars, soit 14,9 %, par rapport au montant initialement réparti pour l'exercice 2005/06. Cette diminution concerne surtout les opérations aériennes (40,5 millions de dollars), les installations et l'infrastructure (10,3 millions de dollars), le personnel temporaire (8,5 millions de dollars), les transmissions (5,2 millions de dollars) et les autres fournitures, services et équipements (4,9 millions de dollars), mais elle est en partie contrebalancée par une augmentation de 4,7 millions de dollars des dépenses médicales.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

41. La diminution de 8,5 millions de dollars est essentiellement imputable à la conversion proposée de 700 postes temporaires financés au moyen des crédits alloués au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), que l'Assemblée générale a autorisée dans sa résolution 60/121 aux fins de l'élargissement de la Mission (111 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 589 postes de personnel recruté sur le plan national, dont 17 administrateurs et 395 interprètes/traducteurs), pour lesquels des crédits sont inscrits dans le présent budget aux rubriques Personnel recruté sur le plan international et Personnel recruté sur le plan national, respectivement. Les montants demandés (2,1 millions de dollars) concernent 14 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) et 5 postes de personnel recruté sur le plan national, dont 2 administrateurs) du Groupe de la déontologie et de la discipline, ainsi que 26 postes (4 P-3, 3 P-2 et 19 postes de personnel recruté sur le plan national, dont 2 administrateurs) pour la période de 10 mois allant du 1er juillet 2006 au 30 avril 2007, pour appuyer les opérations électorales. Les montants estimatifs ont été calculés sur la base du déploiement intégral de tout le personnel recruté sur le plan international, et un taux de recrutement différé de 5 % a été appliqué pour le calcul des traitements et des dépenses communes de personnel des 19 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 2 administrateurs) devant être déployés pour les opérations électorales.

Consultants

42. Le montant réparti de 317 200 dollars pour la période 2006/07 reflète une augmentation de 246 100 dollars afférente à l'emploi de consultants qui dispenseront une formation au personnel; ce montant est contrebalancé en partie par une diminution de 125 000 dollars des dépenses afférentes aux autres consultants. Le Comité note, sur la base de l'information complémentaire qui lui a été communiquée, que cette augmentation est imputable à l'augmentation des besoins de formation interne dispensée au personnel pour améliorer la capacité de la Mission dans les domaines du règlement des conflits locaux, de la protection de l'enfance, des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion et de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que de la formation d'instructeurs au maniement des armes à feu, de la sécurité des aéroports, de la gestion du personnel, des achats, des travaux de génie et de la formation linguistique. Une formation sera ainsi dispensée à 2 414 personnes dans la zone de la Mission.

Voyages

43. Le rapport sur l'exécution du budget pour 2004/05 faisait apparaître un dépassement de 1 104 500 dollars au titre des voyages, soit 22,5 % du montant réparti pour 2004/05. Le Comité rappelle que le rapport sur l'exécution du budget pour la période 2003/04 signalait également un dépassement de 1,3 million de dollars. **Le Comité est préoccupé par l'apparent manque de contrôle budgétaire des dépenses afférentes aux voyages et espère que des mesures efficaces seront prises**.

Installations et infrastructure

44. La diminution de 10,3 millions de dollars est imputable essentiellement à la réduction des besoins en locaux préfabriqués, mobilier de bureau et groupes électrogènes, du fait des achats effectués au cours de l'exercice 2005/06, ainsi que des ressources nécessaires au titre des services d'aménagement et de rénovation, du fait de l'achèvement de gros travaux de ce type au cours des exercices précédents. La réduction générale des ressources nécessaires est contrebalancée en partie par une augmentation des besoins au titre du soutien autonome, en raison du déploiement intégral projeté de 16 115 soldats et de 750 membres d'unités de police constituées durant l'exercice, contre 15 815 soldats et 625 membres d'unités de police constituées au cours de l'exercice 2005/06, et de l'augmentation de 17 % du coût du carburant diesel, qui passe de 0,78 dollar à 0,91 dollar le litre.

45. Compte tenu du fait que le calendrier de déploiement est retardé (voir par. 23 plus haut), le Comité consultatif recommande que les montants demandés au titre des installations et de l'infrastructure pour 2006/07 soient ramenés de 93 232 300 dollars à 93 058 800 dollars. En outre, si le nouveau calendrier n'était pas respecté, de nouvelles économies seraient à prévoir et devraient être signalées dans le rapport sur l'exécution du budget.

Transports terrestres

46. Comme il est indiqué dans le projet de budget, la diminution de 9,7 millions de dollars est imputable essentiellement au fait qu'il suffira de remplacer 54 véhicules (1 véhicule tous usages et 4 camionnettes à quatre roues motrices, 18 autocars légers et 27 autocars moyens), alors qu'au cours de l'exercice 2005/06, il a fallu acheter

73 véhicules légers supplémentaires et 8 véhicules lourds, 2 ambulances et 4 engins mobiles de service aux aérodromes et remplacer 211 véhicules et autocars, à la réduction des ressources nécessaires pour les pièces de rechange (60 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules lourds et moyens, 90 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules lourds et les engins de génie et 38 dollars par véhicule et par mois pour les remorques, contre 100 dollars pour les véhicules légers et moyens et 200 dollars pour les véhicules lourds au cours de l'exercice 2005/06) et à la réduction des ressources nécessaires au titre du diesel et des lubrifiants en raison de la baisse projetée de 20 % du taux de consommation moyen des carburants, qui devrait tomber de 10 à 8 litres par jour sur la base de la structure des dépenses dans le passé; cette diminution est contrebalancée en partie par une augmentation de 17 % du coût du diesel, qui passe de 0,78 dollar à 0,91 dollar le litre.

Transports aériens

47. Le Comité note que le rapport sur l'exécution du budget relatif de la période 2004/05 faisait état d'économies de 31,9 millions de dollars au titre des transports aériens et que, sur la base de l'évolution des dépenses durant la période présente, des économies de l'ordre de 42 millions de dollars pourraient également être envisagées. Pour ce qui concerne la période à venir, le projet présenté indique une diminution de 40,5 millions de dollars qui est imputable principalement au réexamen par la Mission de ses besoins de transports aériens, suite à la réduction de sa flotte, qui est passée de 30 avions et 62 hélicoptères à 24 avions et 47 hélicoptères, et à la diminution correspondante du nombre d'heures de vol prévu au budget, qui a été ramené de 65 123 heures (28 085 pour les avions et 37 038 pour les hélicoptères au cours de l'exercice 2005/06) à 45 000 heures (23 140 pour les avions et 21 860 pour les hélicoptères au cours de l'exercice considéré), ainsi qu'à la baisse des dépenses prévues au titre des frais d'atterrissage, des frais de manutention au sol et des indemnités de subsistance des équipages. La baisse des dépenses prévues est contrebalancée en partie par l'achat proposé de 10 systèmes d'éclairage des aérodromes et de matériel de secours en cas d'urgence ou d'accident (2 bateaux, 4 systèmes de sauvetage pour les aéroports et accessoires) et par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services contractuels pour les aérodromes, du fait principalement que sept aéroports principaux seront utilisés au lieu de six.

48. Le Comité constate qu'en réponse à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, un système de localisation des appareils est en cours de mise en place afin de faciliter la localisation des appareils en vol et enregistrer avec précision les heures effectives de vol des appareils, et que la Mission procède actuellement à une analyse coûts-avantages de la nécessité d'acquérir un avion d'affaires. **Le Comité espère que l'information sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurera dans le prochain document budgétaire relatif à la MONUC**.

49. Le Comité consultatif fait également observer que la Section des transports aériens des Services d'appui intégrés n'est pas la seule unité administrative de la Mission qui remplisse des fonctions d'appui aérien, car il existe aussi un Groupe de la sécurité aérienne, qui relève du Directeur de l'administration et qui compte 14 personnes. **Le Comité demande donc de procéder à un examen des fonctions d'appui à l'aviation, qui suivrait les directives du Siège, en vue de déterminer le mode d'opération le plus efficace.**

Transmissions

50. Le montant prévu des dépenses de transmissions (28 901 900 dollars) est en baisse de 5 166 900 dollars, ce qui s'explique principalement par le fait qu'il y aura moins de matériel à acheter, les marchés devant avoir été passés au cours de l'exercice 2005/06, par la baisse des frais de communication du fait d'une réduction de 50 % de l'utilisation de services téléphoniques par satellite et de l'obtention de tarifs internationaux favorables auprès des compagnies et par la réduction des besoins en matière d'achat de pièces détachées, celles-ci étant prélevées sur les stocks et les quantités nécessaires pour les besoins des programmes d'information ayant baissé. **Vu que le calendrier des déploiements a été retardé (voir par. 23 ci-dessus), le Comité consultatif recommande de ramener de 28 901 900 à 28 814 400 dollars les prévisions de dépenses de transmissions pour 2006/07. En outre, si le nouveau calendrier de déploiement n'était pas suivi, des économies supplémentaires devraient être réalisées et signalées dans le rapport sur l'exécution du budget**.

Services médicaux

51. L'augmentation de 4 752 400 dollars est due en partie à l'accroissement des sommes nécessaires pour rembourser les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police au titre du soutien autonome, vu qu'il est prévu que 16 115 militaires et 750 membres d'unités formées de police seront déployés, contre 15 815 et 625, respectivement, au cours de l'exercice 2005/06. Les autres facteurs de hausse sont la mise en place d'un hôpital de niveau II au service de 8 600 militaires et le fait que les évacuations sanitaires sont de plus en plus coûteuses et fréquentes. **Compte tenu du retardement du déploiement (voir par. 23 ci-dessus), le Comité consultatif recommande que les prévisions de dépenses au titre des services médicaux soient ramenées de 15 140 400 à 15 114 000 dollars. En outre, si le nouveau calendrier de déploiement n'était pas suivi, des économies supplémentaires devraient être réalisées et signalées dans le rapport sur l'exécution du budget**.

Matériel spécial

52. Les dépenses prévues au titre du matériel spécial s'élèvent à 7 233 400 dollars, en augmentation de 424 300 dollars principalement en raison de l'accroissement des ressources nécessaires pour rembourser les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police au titre du soutien autonome, vu que la totalité des effectifs devraient être en place pendant tout l'exercice. **Néanmoins, compte tenu du retardement du calendrier de déploiement (voir par. 23 ci-dessus), le Comité consultatif recommande que le montant prévu soit ramené de 7 233 400 à 7 199 600 dollars. En outre, si le nouveau calendrier de déploiement n'était pas suivi, des économies supplémentaires devraient être réalisées et signalées dans le rapport sur l'exécution du budget**.

Projets à effet rapide

53. Un crédit de 1 million de dollars est demandé pour des projets à effet rapide. Dans le rapport sur l'exécution du budget de 2004/05, on voit que 999 300 dollars ont été consacrés à de tels projets, le crédit ouvert s'élevant à 1 million de dollars. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que les projets en question étaient

administrés par une unité administrative ad hoc rattachée au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et formée d'un administrateur de la classe P-3 et d'un agent des services généraux recruté sur le plan national. Une somme de 151 400 dollars (montant net) est prévue dans le projet de budget pour les dépenses de personnel du Groupe des projets à effet rapide. **Le Comité consultatif regrette qu'aucun renseignement ne soit donné sur ces projets, que ce soit à propos de l'exécution du budget ou à propos du projet de budget. Il note que la limite de deux ans fixée par l'Assemblée générale dans sa résolution 28/315 du 1er juillet 2004 pour la réalisation de ce type de projets est maintenant dépassée pour cette mission**.

54. **Le Comité consultatif est d'avis que les frais fixes se rapportant aux projets à effet rapide devraient être réduits au minimum, et qu'il faudrait s'efforcer de trouver des partenaires d'exécution, notamment au niveau local, pour partager la charge que représente l'administration de ces projets**. S'étant renseigné, le Comité a été informé que, selon la procédure d'autorisation des projets, les propositions devaient émaner d'organismes des Nations Unies possédant les compétences techniques voulues et qu'un certain nombre de projets avaient été approuvés pour bénéficier de cofinancements. Il note qu'un grand nombre d'organismes des Nations Unies, qui présentent tout un éventail de domaines d'expertise multidisciplinaire, menaient des activités en RDC, et qu'un réseau de coordination a été mis en place. Il s'en félicite, et il estime que les tâches et les activités de suivi centralisées par la Mission pourraient maintenant, sans que cela ait des retombées néfastes pour la population et l'économie locales, être prises en charge par d'autres entités du système des Nations Unies.

55. **Le Comité consultatif estime que c'est à l'Assemblée générale de décider si elle veut modifier la règle relative aux projets à effet rapide ou accorder une dérogation à cette mission. S'il est décidé de prolonger au-delà de deux ans la possibilité de réaliser ce type de projets, il faudrait prendre soin de faire en sorte qu'ils correspondent réellement à l'idée d'origine et qu'ils sont en phase avec les activités menées dans la zone de la Mission par d'autres organismes de développement ou d'aide humanitaire.**

C. Questions diverses

1. Coordination interorganisations

56. Le Comité consultatif note qu'il n'est fait aucune place dans le document budgétaire (A/60/840) à sa recommandation selon laquelle la Mission devrait faire tout son possible pour encourager les institutions, fonds et programmes à convenir d'un plan de travail qui mette à profit toutes les méthodes optimales qu'ils ont élaborées, et l'appliquer de façon coordonnée (A/60/536, par. 53). À sa demande, le Comité a reçu des renseignements sur les mécanismes de coordination entre la MONUC et les autres organismes des Nations Unies présents en RDC (voir annexe V).

2. Formation

57. Le projet de budget comprend un crédit de 1 613 100 dollars pour les dépenses afférentes aux programmes de formation interne et externe visant à rendre la Mission mieux à même d'exécuter les activités qui lui ont été confiées dans les

domaines de l'assistance humanitaire, du droit international relatif aux droits de l'homme, de la protection de l'enfance et de la justice transitoire, de l'état de droit, de la réforme du secteur de la sécurité et des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Des stages de formation seront également offerts sur la gestion des crises et la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels, le maniement des armes et la gestion des négociations en cas de prise d'otages (personnel de la sécurité), la prévention des incendies et les mesures à prendre pour les maîtriser, les achats, les travaux de génie, les opérations aériennes et la sécurité des transports aériens, les transports terrestres, les technologies des communications et de l'information, les techniques d'encadrement et de gestion du personnel (à l'intention des hauts responsables), et l'organisation de cours de lingala et de swahili. Au total, 2 533 membres du personnel bénéficieront d'une formation, dont 2 414 dans le cadre de programmes de formation interne, 119 personnes participant à des programmes de formation en dehors de la zone de la Mission.

58. **Le Comité consultatif a été impressionné par l'ampleur du programme de formation prévu pour le prochain exercice et par le nombre de personnes qui seront touchées. Toutefois, il n'est pas arrivé à comprendre si des niveaux de priorité différents avaient été affectés aux diverses composantes du programme de formation; qui plus est, il est dit que tant de personnes ont besoin d'une formation dans tel ou tel domaine, sans expliquer pourquoi. Par exemple, trois personnes seulement suivront un séminaire sur les droits de l'homme, tandis que 150 suivront des cours sur la protection de l'enfance; aucun stage n'est prévu sur les élections, alors que ce sera l'une des principales activités de la Mission au cours du prochain exercice. D'autre part, le Comité constate avec préoccupation qu'on n'a prévu que deux sessions de formation (l'une pour deux personnes et l'autre pour 25) sur la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels. Il veut croire que le programme de formation sera affiné, de sorte qu'il traduise mieux les priorités de la Mission et qu'il réponde de manière prioritaire aux problèmes les plus cruciaux rencontrés au cours des opérations de maintien de la paix.**

V. Conclusion

59. **Les décisions attendues de l'Assemblée générale en ce qui concerne le financement de la MONUC pour l'exercice 2004/05 sont énumérées au paragraphe 24 du rapport sur l'exécution du budget (A/60/669). Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé (53 881 600 dollars) et le montant des recettes et ajustements (14 887 900 dollars) soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités que l'Assemblée devra déterminer.**

60. **Les décisions attendues de l'Assemblée générale en ce qui concerne le financement de la MONUC pour l'exercice 2006/07 sont indiquées au paragraphe 221 du projet de budget (A/60/840). Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 27, 34 à 37, 45 et 50 à 52 ci-dessus, le Comité consultatif propose de réduire de 6 051 600 dollars le montant des prévisions budgétaires, qui s'élèvent à 1 097 294 400 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 091 242 800 dollars pour le fonctionnement de la MONUC pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/669)
- Projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/840)
- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/536)
- Résolution 60/121 de l'Assemblée générale, relative au financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
- Vingtième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2005/832) et rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 10 et 14 de la résolution 1649 (2005) du Conseil de sécurité (S/2006/310)
- Résolutions 1565 (2004), 1592 (2005), 1621 (2005), 1628 (2005), 1649 (2005), 1653 (2006) et 1671 (2006) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues pour l'exercice 2005/06

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant alloué*	*Sommes dépensées au 30 avril 2006*	*Prévisions pour mai-juin 2006*	*Total des dépenses effectives et prévues*	*Solde inutilisé*	*Pour-centage*	*Raison des éventuels dépassements ou économies*
Personnel militaire et personnel de police							
Observateurs militaires	40 695,2	34 264,2	6 301,8	40 566,0	129,2	–	
Contingents	371 785,5	366 900,8	6 698,7	373 599,5	(1 814,0)	(0,5)	Coût plus élevé de la relève des contingents
Police des Nations Unies	17 625,6	13 449,5	2 850,0	16 299,5	1 326,1	7,5	Retards dans le déploiement
Unités de police constituées	14 715,0	10 912,1	7 833,3	18 745,4	(4 030,4)	(27,4)	Déploiement de toutes les unités de police constituées par transport aérien à un coût plus élevé que prévu
Total partiel	**444 821,3**	**425 526,6**	**23 683,8**	**449 210,4**	**(4 389,1)**	**(1,0)**	
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	132 703,1	96 667,3	19 481,3	116 148,6	16 554,5	12,5	Économies dues au fait que le taux de vacance de postes devrait être plus élevé que prévu en mai et juin (21 %)
Personnel recruté sur le plan national	19 351,0	14 937,3	3 685,9	18 623,2	727,8	3,8	Économies dues au fait que le taux de vacance de postes devrait être plus élevé que prévu en mai et juin (21 %)
Volontaires des Nations Unies	24 832,8	17 525,0	6 300,0	23 825,0	1 007,8	4,1	Économies dues au fait que le taux de vacance de postes devrait être plus élevé que prévu en mai et juin (21 %)
Total partiel	**176 886,9**	**129 129,6**	**29 467,2**	**158 596,8**	**18 290,1**	**10,3**	
Dépenses opérationnelles							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	10 623,5	3 428,3	1 816,7	5 245,0	5 378,5	50,6	Économies dues au report des élections
Personnel fourni par les gouvernements	–	–		–			
Observateurs électoraux civils	–	–		–	–		
Consultants	196,1	50,2	172,0	222,2	(26,1)	(13,3)	Conseils pour les élections mai-juin

Catégorie de dépenses	*Montant alloué*	*Sommes dépensées au 30 avril 2006*	*Prévisions pour mai-juin 2006*	*Total des dépenses effectives et prévues*	*Solde inutilisé*	*Pour-centage*	*Raison des éventuels dépassements ou économies*
Voyages	5 884,4	5 334,3	1 345,3	6 679,6	(795,2)	(13,5)	Préparation des élections
Installations et infrastructures	103 558,0	84 284,7	17 544,1	101 828,8	1 729,2	1,7	Économies dues au retardement d'achats de mobilier et de la passation des contrats de services de nettoyage
Transports terrestres	26 835,4	21 479,0	4 661,2	26 140,2	695,2	2,6	Économies dues à la disponibilité de pièces détachées en stock
Transports aériens	285 256,7	197 432,4	45 683,8	243 116,2	42 140,5	14,8	Économies dues au retardement de l'achat de services de systèmes de surveillance aéroportés et de services d'aérodrome en appui aux élections
Transports maritimes ou fluviaux	2 570,4	1 953,0	405,0	2 358,0	212,4	8,3	Économies dues au fait qu'on a moins utilisé de vedettes rapides et de pousseurs que prévu
Transmissions	34 068,8	24 017,1	6 543,3	30 560,4	3 508,4	10,3	Économies dues à la réduction de la part de la Mission dans la location d'un répéteur, de contrats de services d'appui et de communications par réseaux commerciaux
Informatique	8 178,8	3 421,3	4 218,2	7 639,5	539,3	6,6	Économies dues au fait que les coûts unitaires sont moins élevés que prévu dans les contrats-cadres
Services médicaux	10 388,0	8 002,2	1 373,8	9 376,0	1 012,0	9,7	Économies dues à des remises obtenues des fournisseurs et à la réduction des dépenses de fret
Matériel spécial	6 809,1	6 801,2	–	6 801,2	7,9	–	
Fournitures, services et matériel divers	16 594,8	10 421,5	5 874,4	16 295,9	298,9	1,8	Économies dues au retardement de l'achat de matériel de protection individuel et de la passation de contrats de fret
Projets à effet rapide	1 000,0	806,4	193,6	1 000,0	–	–	
Total partiel	**511 964,0**	**367 431,6**	**89 831,4**	**457 263,0**	**54 701,0**	**10,7**	
Montant brut	**1 133 672,2**	**922 087,8**	**142 982,4**	**1 065 070,2**	**68 602,0**	**6,1**	
Recettes provenant des contributions du personnel	21 251,4	13 110,8	2 012,8	15 123,6	6 127,8	28,8	
Montant net	**1 112 420,8**	**908 977,0**	**140 969,6**	**1 049 946,6**	**62 474,2**	**5,6**	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 203,0	–	3 203,0	3 203,0	–	–	
Total	**1 136 875,2**	**922 087,8**	**146 185,4**	**1 068 273,2**	**68 602,0**	**6,0**	

Annexe II

Calendrier du processus électoral pour les élections présidentielle et législatives de 2006 en République démocratique du Congo

	Début	*Fin*	*Durée (en jours)*	*Activité*	*Nature de l'assistance fournie par la MONUC*
1	9 mars		1	Promulgation de la loi électorale	Appui technique à la CEI
2	9 mars		1	Publication du règlement et de la décision de la CEI concernant l'ouverture des centres d'inscription des candidats aux élections	Appui technique à la CEI
3	**10 mars**	**30 juillet**		Campagne de sensibilisation	Conseils techniques et appui logistique
				Inscription des candidats	
4	10 mars	2 avril	24	Dépôt des candidatures aux élections présidentielle et législatives au Bureau de la CEI	Aide à la CEI quant au choix et à l'aménagement des centres d'inscription, ainsi qu'au processus de sélection, de recrutement et de formation du personnel chargé des inscriptions; suivi de ce processus
5	**5 avril**			**Publication de la liste provisoire des candidats à l'élection présidentielle**	Aide à la CEI quant au traitement des listes de candidats et à la vérification de leur exactitude
6	**16 avril**			**Publication de la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle**	Conseils techniques sur la marche à suivre et le choix de la date de publication
7	**17 avril**			**Publication de la liste provisoire des candidats aux élections législatives (Assemblée nationale)**	Idem
8	**30 avril**		1	**Publication de la liste définitive des candidats aux élections législatives**	Idem
				Activités liées au scrutin	
11	**30 avril**		1	Publication du calendrier électoral correspondant au premier tour de l'élection présidentielle et aux élections législatives (Assemblée nationale)	Appui technique à l'établissement du calendrier
12	23 avril	25 mai	33	Conception de la maquette des bulletins de vote	Appui technique à la conception des bulletins de vote
13	2 mai	29 juillet	89	Recrutement, formation et déploiement du personnel des bureaux de vote	Aide à la CEI quant à la sélection et à l'audition des candidats, à l'élaboration des supports de formation, à l'organisation des stages de formation et à la fourniture d'un appui logistique
14	23 mai	23 juin	32	Production, impression, groupage et livraison des bulletins de vote	Appui technique et logistique

	Début	*Fin*	*Durée (en jours)*	*Activité*	*Nature de l'assistance fournie par la MONUC*
18	24 juin	19 juillet	26	Distribution des bulletins de vote dans les chefs-lieux des territoires	Établissement d'un plan de distribution détaillé; appui logistique aérien, fluvial et terrestre à la distribution des bulletins de vote dans 166 territoires et villes
19	20 juillet	29 juillet	10	Distribution des documents électoraux, notamment la liste des électeurs et les bulletins, aux bureaux de vote	Réception et reconditionnement des documents, et acheminement vers 166 territoires et villes, parfois jusqu'aux bureaux de vote
				Campagne électorale	
20	**29 juin**	**28 juillet**	30	Campagne électorale pour le premier tour de l'élection présidentielle et les élections législatives	Conseils techniques en matière de campagne électorale et aide à l'élaboration de la documentation nécessaire à l'intention de la CEI
				Scrutin	
21	**30 juillet**			**Premier tour de l'élection présidentielle et des élections législatives (Assemblée nationale)**	Appui logistique aux observateurs électoraux et aux journalistes de la presse internationale; aide à la CEI quant aux activités liées à la journée des élections, notamment en ce qui concerne la distribution de documents supplémentaires, le cas échéant
				Activités liées au scrutin	
22	30 juillet			Dépouillement du scrutin et affichage des résultats dans les bureaux de vote	Conseils techniques à la CEI quant à l'élaboration de consignes et de procédures de dépouillement, notamment en ce qui concerne le décompte rapide des bulletins; élaboration de supports de formation et aide à la formation du personnel chargé de former les scrutateurs
23	30 juillet	31 juillet		Paiement des 300 000 membres du personnel des bureaux de vote	Collaboration étroite avec le PNUD en vue de définir des modalités de paiement acceptables pour les 300 000 membres du personnel des bureaux de vote; appui logistique aux institutions financières chargées d'effectuer ce paiement
24	31 juillet	9 août	10	Transfert du protocole, des feuilles de résultats et des bulletins de vote des centres de vote vers les centres locaux de collecte des résultats ou le bureau local de coordination des activités liées au scrutin	Aide à la mise au point du protocole et de la feuille de résultats; formation du personnel des bureaux de vote au remplissage de cette feuille; aide à la collecte et au transfert des bulletins de vote, et appui logistique
25	10 août	23 août	14	Traitement des résultats de l'élection présidentielle dans les centres locaux de collecte des résultats	Conseils techniques quant au choix de logiciels de traitement de données adaptés et à leur configuration; aide au traitement des résultats aux niveaux local et national
26	10 août	10 sept.	32	Traitement des résultats des élections législatives dans les centres locaux de collecte des résultats	Idem

	Début	*Fin*	*Durée (en jours)*	*Activité*	*Nature de l'assistance fournie par la MONUC*
27	23 août	29 août	6	Communication des résultats de l'élection présidentielle à la CEI	Conseils et appui techniques à la CEI, selon les besoins
28	30 août	1er sept.	3	Regroupement des résultats de l'élection présidentielle par la CEI	Conseils et appui techniques à la CEI, selon les besoins
29	**2 septembre**			**Publication du résultat provisoire de l'élection présidentielle**	Conseils et appui techniques à la CEI, selon les besoins
30	3 sept.	5 sept.	3	Dépôt des plaintes électorales par les partis politiques et les candidats	Conseils et appui techniques à la CEI, selon les besoins
31	6 sept.	12 sept.	7	Audition des plaignants au titre de l'élection présidentielle par la Cour suprême de justice	Conseils et appui techniques à la CEI, selon les besoins
32	11 sept.	16 sept.	7	Communication des résultats des élections législatives à la CEI par l'intermédiaire de l'Antenne provinciale de la Commission	Conseils techniques sur l'ensemble des activités nécessaires à la bonne communication des résultats, prodigués aux niveaux provincial et national par l'intermédiaire de l'Antenne provinciale et du Bureau de liaison de la CEI
33	**13 septembre**		1	**Publication du résultat définitif du premier tour de l'élection présidentielle**	Conseils et appui techniques à la CEI, selon les besoins
34	14 sept.	15 sept.	2	Production et validation de la maquette des bulletins de vote pour le second tour de l'élection présidentielle	Appui technique à la conception des bulletins de vote
35	16 sept.	22 sept.	7	Impression des bulletins de vote pour le second tour de l'élection présidentielle	Aide à la CEI quant au choix des meilleurs critères d'impression
36	17 sept.	23 sept.	7	Regroupement des résultats des élections législatives par la CEI	Appui technique à la CEI
37	23 sept.	28 sept.	6	Emballage des bulletins de vote	Aide à l'emballage des bulletins de vote
38	**24 septembre**		1	**Publication du résultat provisoire des élections législatives**	Conseils et appui technique à la CEI, selon les besoins
39	25 sept.	27 sept.	3	Dépôt des plaintes électorales par les partis politiques et les candidats	Conseils à la CEI
40	28 sept.	28 nov.	61	Audition des plaignants au titre des élections législatives par la Cour suprême de justice	–
	29 sept.	18 oct.	20	Distribution des documents électoraux et des bulletins aux bureaux de vote	Établissement d'un plan de distribution détaillé; appui logistique aérien, fluvial et terrestre à la distribution des bulletins de vote dans 166 territoires et villes
	19 oct.	21 oct.	3	Formation du personnel des bureaux de vote	Élaboration de supports de formation; formation des formateurs; appui logistique

	Début	*Fin*	*Durée (en jours)*	*Activité*	*Nature de l'assistance fournie par la MONUC*
				Campagne électorale	
41	**21 sept.**	**20 oct.**	30	**Campagne électorale pour le second tour de l'élection présidentielle et les élections provinciales**	Conseils techniques à la CEI
				Scrutin	
42	**22 octobre**			**Second tour de l'élection présidentielle et des élections provinciales**	
				Activités liées au scrutin	
43	22 octobre		30	Dépouillement du scrutin et affichage des résultats dans les bureaux de vote	Conseils techniques à la CEI quant à l'élaboration de consignes et de procédures de dépouillement, notamment en ce qui concerne la comptabilisation rapide des bulletins; élaboration de supports de formation et aide à la formation du personnel chargé de former les scrutateurs
44	22 oct.	23 oct.	2	Paiement des 300 000 membres du personnel des bureaux de vote	Collaboration étroite avec le PNUD en vue de définir des modalités de paiement acceptables pour les 300 000 membres du personnel des bureaux de vote; appui logistique aux institutions financières chargées d'effectuer ce paiement
45	23 oct.	1er nov.	10	Transfert du protocole, des feuilles de résultats et des bulletins de vote des centres de vote vers les centres locaux de collecte des résultats ou le bureau local de coordination des activités liées au scrutin	Aide à la mise au point du protocole et de la feuille de résultats; formation du personnel des bureaux de vote au remplissage de cette feuille; aide à la collecte et au transfert des bulletins de vote, et appui logistique
46	2 nov.	8 nov.	7	Traitement des résultats de l'élection présidentielle dans les centres locaux de collecte des résultats	Conseils techniques quant au choix de logiciels de traitement de données adaptés et à leur configuration; aide au traitement des résultats aux niveaux local et national
47	9 nov.	13 nov.	5	Communication des résultats de l'élection présidentielle à la CEI	Conseils techniques sur l'ensemble des activités nécessaires à la bonne communication des résultats, prodigués aux niveaux provincial et national par l'intermédiaire de l'Antenne provinciale et du Bureau de liaison de la CEI
48	14 nov.	16 nov.	3	Regroupement des résultats de l'élection présidentielle par la CEI	Conseils techniques à la CEI
49	**17 novembre**		1	**Publication du résultat du second tour de l'élection présidentielle par la CEI**	Conseils techniques sur la procédure à suivre et le choix de la date de publication

	Début	*Fin*	*Durée (en jours)*	*Activité*	*Nature de l'assistance fournie par la MONUC*
50	**18 novembre**		1	Communication des résultats à la Cour suprême de justice	Conseils techniques sur l'ensemble des activités nécessaires à la bonne communication des résultats, prodigués aux niveaux provincial et national par l'intermédiaire de l'Antenne provinciale et du Bureau de liaison de la CEI
51	19 nov.	20 nov.	2	Période d'attente instituée par la Cour suprême de justice	–
52	**21 novembre**		1	**Publication du résultat du second tour de l'élection présidentielle par la Cour suprême de justice**	Conseils techniques sur la procédure à suivre et le choix de la date de publication
53	**29 novembre**		1	**Publication du résultat définitif des élections législatives**	Idem
54	**30 novembre**			**Prise de fonctions du Président**	–

Annexe III

Déploiement de personnel

	Effectifs réels		*Effectifs prévus*												
			2006						*2007*						*Effectif moyen*
	31 mai	*30 juin*	*31 juill.*	*31 août*	*30 sept.*	*31 oct.*	*30 nov.*	*31 déc.*	*31 janv.*	*28 févr.*	*31 mars*	*30 avril*	*31 mai*	*30 juin*	
Personnel militaire et de police															
Observateurs militaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif prévu au budget	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contingents	15 698	15 698	15 768	15 768	15 868	16 115	16 115	16 115	16 115	16 115	16 115	16 115	16 115	16 115	16 037
Chiffres révisés	15 814	15 814	15 768	15 768	15 868	16 115	16 115	16 115	16 115	16 115	16 115	16 115	16 115	16 115	16 037
Pourcentage de postes vacants	0,7	0,7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Police civile	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif prévu au budget	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pourcentage de postes vacants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750
Chiffres révisés	625	625	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750
Pourcentage de postes vacants	(20,0)	(20,0)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (personnel militaire et de police)	**16 448**	**16 448**	**16 518**	**16 518**	**16 618**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 787**
Effectif autorisé	**16 439**	**16 439**	**16 518**	**16 518**	**16 618**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 865**	**16 787**
Pourcentage de postes vacants	**(0,1)**	**(0,1)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Annexe IV

Tableau récapitulatif des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 2004/ 30 juin 2005	*1er juillet 2005/ 30 juin 2006*	*1er juillet 2006/ 30 juin 2007*	*1er juillet 2006/ 30 juin 2007*		*Variation*	
	Dépenses	*Crédits ouverts*	*Dépenses prévues*	*Montant révisé des dépenses prévues*	*Écart*	*Montant*	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5)=(4)-(3)*		
Personnel militaire et de police							
Observateurs militaires	41 713,7	40 695,2	43 874,0	43 874,0	–	3 178,8	7,8
Contingents	329 197,6	371 785,5	384 280,7	382 578,9	(1 701,8)	10 793,4	2,9
Police des Nations Unies	8 852,1	17 625,6	21 173,8	21 173,8	–	3 548,2	20,1
Unités constituées de police	–	14 715,0	18 199,0	18 199,0	–	3 484,0	23,7
Total partiel	**379 763,4**	**444 821,3**	**467 527,5**	**465 825,7**	**(1 701,8)**	**21 004,4**	**4,7**
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	106 052,6	132 703,1	142 188,4	142 188,4	–	9 485,3	7,1
Personnel recruté sur le plan national	15 281,8	19 351,0	30 986,7	30 986,7	–	11 635,7	60,1
Volontaires des Nations Unies	19 528,1	24 832,8	20 769,8	20 769,8	–	(4 063,0)	(16,4)
Total partiel	**140 862,5**	**176 886,9**	**193 944,9**	**193 944,9**	**–**	**17 058,0**	**9,6**
Dépenses opérationnelles							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	9,0	10 623,5	2 102,0	2 102,0	–	(8 521,5)	(80,2)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	51,6	196,1	317,2	317,2	–	121,1	61,8
Voyages	6 014,6	5 884,4	4 056,9	4 056,9	–	(1 827,5)	(31,1)
Installations et infrastructures	89 812,2	103 558,0	93 232,3	93 058,8	(173,5)	(10 499,2)	(10,1)
Transports terrestres	29 966,4	26 835,4	17 165,1	17 165,1	–	(9 670,3)	(36,0)
Transports aériens	163 037,4	285 256,7	244 775,9	244 775,9	–	(40 480,8)	(14,2)
Transports maritimes ou fluviaux	3 029,7	2 570,4	2 729,0	2 729,0	–	158,6	6,2
Transmissions	44 520,0	34 068,8	28 901,9	28 814,4	(87,5)	(5 254,4)	(15,4)
Informatique	13 187,1	8 178,8	7 495,7	7 495,7	–	(683,1)	(8,4)
Services médicaux	9 669,7	10 388,0	15 140,4	15 114,0	(26,4)	4 726,0	45,5
Matériel spécial	4 748,8	6 809,1	7 233,4	7 199,6	(33,8)	390,5	5,7
Fournitures, services et matériel divers	15 212,8	16 594,8	11 672,2	11 672,2	–	(4 922,6)	(29,7)

	1er juillet 2004/ 30 juin 2005	*1er juillet 2005/ 30 juin 2006*	*1er juillet 2006/ 30 juin 2007*	*1er juillet 2006/ 30 juin 2007*		*Variation*	
	Dépenses	*Crédits ouverts*	*Dépenses prévues*	*Montant révisé des dépenses prévues*	*Écart*	*Montant*	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5)=(4)-(3)*		
Projets à effet rapide	999,3	1 000,0	1 000,0	1 000,0	–	–	–
Total partiel	**380 258,6**	**511 964,0**	**435 822,0**	**435 500,8**	**(321,2)**	**(76 463,2)**	**(14,9)**
Total brut	**900 884,5**	**1 133 672,2**	**1 097 294,4**	**1 095 271,4**	**(2 023,0)**	**(38 400,8)**	**(3,4)**
Recettes provenant des contributions du personnel	14 882,7	21 251,4	19 226,4	19 226,4	–	(2 025,0)	(9,5)
Total net	**886 001,8**	**1 112 420,8**	**1 078 068,0**	**1 076 045,0**	**(2 023,0)**	**(36 375,8)**	**(3,3)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 112,6	3 203,0	3 005,1	3 005,1	–	(197,9)	(6,2)
Total	**903 997,1**	**1 136 875,2**	**1 100 299,5**	**1 098 276,5**	**(2 023,0)**	**(38 598,7)**	**(3,4)**

Annexe V

Mécanismes de coordination entre la MONUC et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en République démocratique du Congo

1. Il existe plusieurs mécanismes de coordination auxquels l'équipe de pays des Nations Unies et la MONUC participent sous des formes diverses :

a) Le Groupe de la gestion des programmes, réunissant les administrateurs hors classe des programmes des Nations Unies, le Bureau intégré, la Section des affaires civiles et d'autres sections de la MONUC selon les programmes considérés;

b) Le Groupe de la gestion des opérations, présidé par le PNUD et coprésidé par le Directeur de l'Administration;

c) Le Groupe de la sensibilisation aux questions humanitaires, qui est présidé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations humanitaires, et dont sont membres des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des donateurs, la Section des affaires civiles et des militaires;

d) Les groupes thématiques, notamment ceux qui traitent de la protection, des premières activités de relèvement, de l'égalité des sexes et du VIH/sida.

Il convient également de noter que la recommandation faite par les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies lors d'un séminaire tenu en janvier 2006 selon laquelle l'équipe de pays, les dirigeants de la MONUC et les chefs de ses sections devraient se réunir de façon régulière sera mise en œuvre dans un avenir proche. En outre, la planification intégrée des missions remplacera le plan stratégique d'ensemble au plus haut niveau, établissant ainsi une passerelle avec les programmes de stabilisation qui sont en cours d'élaboration en collaboration avec la MONUC.

2. On trouvera ci-après le détail des programmes de travail faisant actuellement l'objet d'une coordination entre la MONUC et d'autres entités des Nations Unies.

Élections

3. Le personnel de la Division des élections de la MONUC et celui des projets du PNUD à caractère électoral s'insèrent dans un organigramme intégré, où l'on trouve un chef des observateurs électoraux placé sous l'autorité du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et coordonnateur résident de la MONUC. Celui-ci préside régulièrement des réunions de coordination des activités d'assistance électorale, c'est-à-dire des activités menées par le Centre de services du PNUD en collaboration avec le Centre de logistique de la MONUC. Par ailleurs, le PNUD collabore étroitement avec la Division des affaires politiques et la composante État de droit de la MONUC dans le cadre de projets relatifs au règlement des différends électoraux et à la création d'un comité de personnalités éminentes chargé de suivre le déroulement de la campagne (Comité des sages).

Sécurité

4. Un mécanisme intégré prenant en compte toutes les questions liées à la sécurité et englobant l'ensemble du système des Nations Unies a été mis en place.

Désarmement, démobilisation et réintégration

5. Dans le cadre du projet de mécanisme d'intervention rapide, la MONUC collabore avec le PNUD au rapatriement de soldats étrangers vers le Rwanda.

6. Les centres d'orientation, en particulier celui de Kindu, sont également le cadre d'une coopération entre la MONUC et les organismes des Nations Unies en matière d'aide aux soldats démobilisés.

7. Un projet, qui sera mis en œuvre par la MONUC et qui vise à fournir un appui aux unités militaires intégrées à l'issue du brassage (logistique, nourriture, etc.), est en cours d'élaboration.

Protection des civils

8. Les activités menées dans ce domaine sont essentiellement le fait du groupe thématique sur la protection, qui s'emploie avant tout à lancer des campagnes de communication sur les sujets suivants : prévention des pertes humaines lors des opérations militaires, questions liées à l'impunité, problèmes de discipline au sein des FARDC, demandes de patrouilles et mise en place de mécanismes d'alerte rapide visant à prévenir les déplacements massifs de civils.

VIH/sida

9. Ce programme consiste à établir la cartographie des activités de lutte contre le VIH/sida menées dans le pays, à assurer le suivi, au moyen d'un cadre établi, des activités et programmes connexes, et à veiller à ce que des liens soient tissés avec le plan national de lutte contre le VIH/sida. Le Groupe du VIH/sida s'emploie à contribuer à l'élaboration des principales politiques relatives à la pandémie.

Opérations humanitaires

10. Ces opérations sont assurées dans le cadre des premier et deuxième volets du plan d'action concernant l'aide humanitaire.